

# Commission des Jeunes Section Championnats

## Réunion du 14 juin 2018

**Présents** : MM.BOURDIN, FERRARETTI, FOURE, GRAIN, LAGUILLIEZ, POLET, TAVERNIER, TETART

### COUPE DE SOMME

La commission homologue les résultats des tours précédents.

Les finales auront lieu le samedi 16 juin au stade Potez d'Albert.

En U15 : VILLERS BRETONNEUX – DOULLENS à 16 h 30

En U18 : AMIENS AC – SAVEUSE à 18 h 30

### HOMOLOGATION

La commission homologue les journées de championnat en U13, U15 et U18 qui n'ont pas donné lieu à contestation.

- **Rencontre U15 D2 B du 28 avril 2018 entre Camon 2 et Talmas :**

Réserve de Talmas sur la participation et la qualification des joueurs de Camon susceptibles d'avoir joué en équipe supérieure le match précédent.

Après vérification de la feuille de match de Camon 1 du 21 avril 2018, il s'avère que les joueurs BRASSEUR Hugo, BORNOVILLE Titouan et MEGHARBI Nassim avaient participé.

En conséquence, la commission dit la participation de ces 3 joueurs irrégulière.

La commission donne match gagné à Talmas sur le score de 3 à 0 et Pénalité à Camon 2

Droits remboursés.

- **Rencontre U18 D1 du 12 mai 2018 entre Amiens RC et Querrieu :**

Réserve de Querrieu sur la participation et la qualification des joueurs de Amiens RC susceptibles d'avoir joué en équipe supérieure le match précédent.

Amiens RC étant une équipe 1, il n'y a donc pas d'équipe supérieure.

La commission entérine le score acquis sur le terrain, à savoir, Amiens RC bat Querrieu sur le score de 6 buts à 0 ;

Droits confisqués.

- **Rencontre U15 D2 A du 2 juin 2018 entre Pont Rémy et St Riquier :**

Dossier en instruction à la Commission de Discipline.

- **Rencontre U15 D2 B du 2 juin 2018 entre Salouel et Péronne 2 :**

Réserve de Salouel sur la participation et la qualification des joueurs de Péronne susceptibles d'avoir joué en équipe supérieure le match précédent.

Après vérification de la feuille de match de Péronne 1 du 30 mai 2018, il s'avère que les joueurs DAMAY Valentin, PRUVOST Cyril, BELLEGUEULE Noah et ROUSSEL Alexis avaient participé.

En conséquence, la commission dit la participation de ces 4 joueurs irrégulière.

La commission donne match gagné à Salouel sur le score de 3 à 0 et Pénalité à Péronne 2

Droits remboursés.

- **Rencontre U18 D2 A du 9 juin 2018 entre St Riquier et Lignières Chatelain :**

Rencontre arrêtée à la 76<sup>ème</sup> minute car Lignières s'est retrouvé à 7 joueurs.

La commission donne match gagné à St Riquier sur le score de 5 buts à 0 et Pénalité à Lignières

### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

- **Demande de POIX BC :**

Réclamant le remboursement de frais de trajet suite à un déplacement à Moreuil en coupe de somme s'étant soldé par un forfait de Moreuil.

S'agissant d'un match de coupe et Moreuil n'ayant pas prévenu de son forfait le District de la Somme, la commission ne peut donner suite à cette demande.

Elle regrette que le club de Moreuil ne soit pas manifesté avant la rencontre car cela aura permis d'éviter un déplacement au club de Poix.

- **Demande de LONGUEAU :**

Réclamant les frais d'arbitrage de la rencontre Longueau – Chaulnes en U13 D1 du 26 mai, rencontre qui n'a pas eu lieu.

En effet, Chaulnes avait demandé le report de cette rencontre (3 joueurs au pôle à Liévin)

Report accordé par la commission et reprogrammé au lundi 12 juin.

Suite à une mauvaise communication entre la commission et les services du District, la rencontre est restée au 26 mai et un arbitre s'est déplacé.

Le club de Longueau a réglé les 31 euros des frais de déplacement de l'arbitre

La commission demande au service comptable de rembourser ces 31 euros au club de Longueau.

### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT**

Cette mesure ne peut intervenir qu'en fin de saison. Elle concerne les équipes s'étant déplacé en phase aller et dont le retour ne peut être assuré car il y a forfait du club visiteur.

- **Mail de Le Hamel U18 qui s'est déplacé à Ham et ce dernier a fait forfait au retour :**

Distance VIA MICHELIN, trajet le plus court : 45kms X 4€ = 180 €

La somme de 180 € sera mise au débit du compte de Ham pour créditer celui de Le Hamel

- **Mail de Ailly Vauchelles U18 qui s'est déplacé à Nouvion et ce dernier a fait forfait au retour :**

Distance VIA MICHELIN, trajet le plus court : 16kms X 4€ = 64 €

La somme de 64 € sera mise au débit du compte de Nouvion pour créditer celui de Ailly Vauchelles

- **Mail d'Amiens Montières U13 qui s'est déplacé à Ailly sur Noye et ce dernier a fait forfait au retour :**

Distance VIA MICHELIN, trajet le plus court : 22kms X 3€ = 66 €

La somme de 66 € sera mise au débit du compte d'Ailly sur Noye pour créditer celui d'Amiens Montières

- **Mail d'Amiens AC U18 qui s'est déplacé à Pays Neslois et ce dernier a fait forfait au retour :**

Distance VIA MICHELIN, trajet le plus court : 56kms X 4€ = 224 €

La somme de 224 € sera mise au débit du compte de Pays Neslois pour créditer celui d'Amiens AC

- **Mail de Camon U15 qui s'est déplacé à Péronne et ce dernier a fait forfait au retour :**

Distance VIA MICHELIN, trajet le plus court : 49kms X 4€ = 196 €

La somme de 196 € sera mise au débit du compte de Péronne pour créditer celui de Camon

- **Mail de Friville Escarbotin U15 qui s'est déplacé à St Riquier et ce dernier a fait forfait au retour :**

Distance VIA MICHELIN, trajet le plus court : 32kms X 4€ = 128 €

La somme de 128 € sera mise au débit du compte de St Riquier pour créditer celui de Friville

De plus, 15 € seront débités du compte de St Riquier pour créditer celui de Friville car ce dernier a réglé les frais de déplacement de l'arbitre s'élevant à 30 €.

### **CHAMPION SAISON 2017-2018 ET ACCESSION EN LIGUE**

Champion U13 : CAMON

Champion U14 : LONGUEAU 2

Champion U15 : VILLERS BRETONNEUX

Champion U16 : AMIENS RIF

Champion U18 : AMIENS AC

Accède au Championnat U14 Ligue : AMIENS SC – CAMON – SC ABBEVILLE – RC AMIENS

Accède au Championnat U15 Ligue R2 : LONGUEAU

Accède au Championnat U16 Ligue R2 : VILLERS BRETONNEUX

Accède au Championnat U17 Ligue R1 (ex Picardie) : AMIENS RIF

Accède au Championnat U18 Ligue R2 : AMIENS AC

Bonne chance à toutes équipes, et qu'elles représentent dignement le District de la Somme de Football au sein de l'Elite Régionale.

### **PRÉPARATION FUTURE SAISON**

Le président informe ses collègues que pour la prochaine saison les brassages U15 et U18 seront à 2 niveaux et que des nouveaux règlements seront proposés à l'AG du District de Juin.

Il informe également qu'un courrier est parti dans les clubs afin que ces derniers se positionnent sur les championnats U14 – U16 et U17 qui vont être lancés dès septembre 2018.

Pour terminer, le président ses collègues que la Réunion Générale des Jeunes aura lieu le samedi 25 août 2018 à 9h30 (lieu à déterminer)

### **FORFAITS**

Le tableau complet des forfaits de l'année (ponctuel ou général ) est donné en annexe.

Le Président de la Commission : P. FOURE

Le Secrétaire de séance : A. FERRARETTI